



**CONSULTATION
SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

**« Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille »
« Des questions qui méritent d'être examinées »**

**Des éléments de réponses
issus du milieu
pour une conciliation
concertée**

Avis déposé par
la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches

Octobre 2004

Personnes consultées

Membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus

Charles-Eugène Blanchet, préfet, MRC de Bellechasse
Gilles Boivin, préfet, MRC des Etchemins
Jean-Guy Breton, maire, Municipalité de Lac-Etchemin
Pierre Brochu, conseiller, Ville de Lévis
Yvon Bruneau, maire, Municipalité de Saint-Henri
Dominique Carré, représentante, Science
Roger Carette, maire, Ville de Saint-Georges
François Cinq-Mars, représentant, Culture
Marcel Côté, maire, Municipalité de Saint-Agapit
Jean-Claude Croteau, maire, Ville de Montmagny
Isabelle Demers, conseillère, Ville de Lévis
Jean-Pierre Dubé, maire, Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
Jean Garon, maire, Ville de Lévis
Harold Guay, maire, Ville de Sainte-Marie
Yvon Jolicoeur, maire, Municipalité de Disraëli
Pierre Lachance, préfet, MRC de Montmagny
Normand Laliberté, maire, Ville de Thetford Mines
Denis Langlois, représentant, Éducation
Pierre Lapointe, représentant, Économie
Réal Laverdière, préfet, MRC de L'Islet
Richard Lehoux, préfet, MRC de La Nouvelle-Beauce
Luc Lemieux, préfet, MRC de Beauce-Sartigan
Rénald Mongrain, préfet, MRC de Lotbinière
Jean-Noël Ouellet, préfet, MRC de Robert-Cliche
Jacques Pelletier, maire, Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Marcel Roy, préfet, MRC de L'Amiante
André Spénard, maire, Municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce
H. Marcel Veilleux, maire, Ville de Beauceville

Membres du Comité consultatif sur la planification et le développement des services de garde

Michel Côté, représentant, Table régionale d'économie sociale
Guimond Doyon, représentant, Association des garderies privées de Québec
Nathalie Dupont, représentante enseignement collégial, Cégep Beauce-Appalaches
Nathalie Fillion, représentante, Syndicat des intervenantes en petite enfance de Québec
Hélène Gosselin, représentante, Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches
Lucie Goulet, conseillère, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Pierre Lachance, président, Conférence des préfets
Hélène Potvin, représentante, Regroupement des centres de la petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches
Francine Villeneuve, conseillère, ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche

Rédaction : Maryse Drolet
Agente de développement régional

Révision linguistique : Danielle Tremblay
Technicienne en bureautique

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préambule</i>	1
« Des questions qui méritent d'être examinées »	
<i>Contexte régional</i>	2
<i>Des réponses suggérées par le milieu</i>	
« Le milieu de vie ».....	3
I- Comment faciliter la concertation et la collaboration des acteurs publics et privés, à l'échelon municipal et régional, qui sont touchés par la mise en place de mesures facilitant la conciliation travail-famille?	3
✓ Quel moyen devrait-on privilégier pour mettre en oeuvre des mesures adaptées? Des ententes entre partenaires?	4
✓ Qui devrait en être le maître d'oeuvre?	5
II- Comment développer davantage, et à des coûts abordables, les services de garde et de loisirs durant les semaines et les jours où les enfants n'ont pas classe?	5
III- Comment mieux tenir compte de la situation des jeunes handicapés de 12 à 21 ans qui ne sont pas autonomes?.....	8
IV- Comment faire concorder le temps lié aux activités qui s'exercent dans le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie? Comment harmoniser les horaires de travail, des écoles, des services de garde, du transport scolaire, etc., et ce, pour toutes les familles?	9
V- Comment harmoniser les dates de début des classes afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de main-d'oeuvre étudiante pour maintenir les services de loisirs aux plus jeunes en période estivale?	10
VI- Quel devrait être le rôle de l'État relativement à ces questions?.....	11
<i>Conclusion</i>	12

CONSULTATION SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

« Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille » « Des questions qui méritent d'être examinées »

Des éléments de réponses issus du milieu pour une conciliation concertée

Préambule

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches recevait, le 10 septembre 2004, une invitation du ministre Claude Bécharde à lui transmettre ses commentaires sur les questions posées dans le cadre de la consultation sur la conciliation travail-famille.

Les problématiques soulevées par la conciliation entre la vie familiale et le temps consacré au travail touchent de façon significative la région de la Chaudière-Appalaches. En effet, la région affiche toujours un taux de chômage parmi les plus bas au Québec et conséquemment, doit déjà composer avec une pénurie de main-d'œuvre inquiétante.

Dans un tel contexte, l'adoption de mesures de conciliation travail-famille devient une solution incontournable pour attirer la main-d'œuvre en région et retenir les travailleurs(es) actuels. C'est donc avec intérêt et enthousiasme que la Conférence répond à cette consultation par le présent avis « *Des éléments de réponses issues du milieu pour une conciliation concertée* ».

Cependant, considérant les délais, il est important de spécifier qu'il ne nous sera pas possible de répondre à toutes les questions posées, ni à tous les volets touchés par ces mêmes questions. Nous avons retenu les questions auxquelles la Conférence est en mesure d'apporter des éléments de réponses. Ces éléments sont appuyés de l'expertise acquise par le personnel de la Conférence en lien avec les dossiers de concertation régionale menés depuis les dernières années en matière de famille et d'enfance.

Le document de consultation « **Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille** » aborde différentes questions en lien avec trois milieux d'intervention spécifiques : le milieu familial, le milieu du travail, le milieu de vie. La Conférence régionale des élus, considérant sa mission et ses mandats, est particulièrement interpellée par les questionnements touchant le milieu de vie.

Incidentement, la Conférence vient de terminer une vaste Enquête sur les services de garde offerts dans la région et les besoins des familles en la matière. Les réponses aux questions posées dans le document soumis à la consultation, seront tirées du Rapport d'Enquête sur « l'État de la situation de l'offre de services de garde et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches » réalisée à l'hiver 2004. Près de 300 intervenants et représentants d'organismes ayant un lien avec la famille ont participé à cette Enquête dont les conclusions et recommandations traitent de la conciliation travail-famille par le biais de l'identification des besoins des parents en matière de garde.

Par contre, nous convenons que la problématique de la conciliation travail-famille est plus large et touche à bien d'autres aspects qui mériteront de prendre le temps nécessaire afin d'être discutés avec les partenaires de la région. Par ailleurs, nous sommes convaincus que les organismes et regroupements concernés par les autres questionnements liés à la famille et au milieu de travail transmettront au gouvernement leurs commentaires pertinents appuyés sur leur expertise et leur compétence respective.

« Des questions qui méritent d'être examinées »

Contexte régional

Les familles de la Chaudière-Appalaches sont actives sur le marché du travail dont le taux de chômage tourne toujours autour de 6 %. La participation des femmes de la région au marché de l'emploi ne fait pas exception non plus. Les familles d'aujourd'hui mènent également une vie personnelle très active et sont plus exigeantes quant aux services qu'elles reçoivent dans leur localité.

Un milieu de vie dynamique, où une multitude de services sont facilement accessibles, est un gage de prospérité et une assurance de longévité, particulièrement pour les municipalités éloignées des centres urbains. La région de la Chaudière-Appalaches apparaît particulièrement touchée par ces questions étant caractérisé par une ruralité importante, soit plus de 40 % de son territoire.

La situation de la pénurie de main-d'œuvre est également très préoccupante dans la région et touche déjà plus d'un secteur d'activité économique. Ajoutons à cela l'exode des jeunes vers les grands centres urbains qui est un phénomène non négligeable et très présent.

Alors quelles solutions peut-on suggérer pour attirer de nouveaux travailleurs en Chaudière-Appalaches, retenir les travailleurs existants et lutter contre l'attraction des grands centres?

Miser sur les avantages associés à la qualité de la vie qu'offrent les milieux ruraux, les grands espaces, environnement idéal pour y élever une famille. Pour cela, nos milieux doivent s'organiser et se concerter afin d'offrir à la population les services auxquels elle s'attend.

Des réponses suggérées par le milieu

« Le milieu de vie

I- Comment faciliter la concertation et la collaboration des acteurs publics et privés, à l'échelon municipal et régional, qui sont touchés par la mise en place de mesures facilitant la conciliation travail-famille? »

En matière de concertation et d'établissement de partenariat, l'expérience acquise par la région, notamment par son implication dans la régionalisation de la planification et du développement des services de garde à la petite enfance, nous permet de recommander ici la mise en place d'un lieu de concertation régional sur lequel siègeraient des représentants des milieux concernés par la question et en position d'intervention, soit des représentants du scolaire, des municipalités, des services sociaux, du communautaire, des services de garde à la petite enfance, des syndicats et non les moindres, des affaires. Ces lieux de concertation permettent la concrétisation de telles mesures qui appellent l'action de plus d'un acteur.

Par contre, il ne pourrait s'agir d'un comité qui aurait le mandat de faire appliquer des mesures concrètes dans les organisations ou entreprises comme l'application d'horaires variables ou encore l'harmonisation des horaires de terrains de jeux avec l'école d'une municipalité X.

Un comité de concertation régional pourrait être un agent de promotion de telles mesures et faciliter la collaboration des principaux intervenants à l'échelon régional qui, par la suite, pourront initier, soutenir et encourager des actions locales.

La reconnaissance d'un lieu de concertation régional pourrait faciliter les initiatives ainsi que la mise sur pied de comités de travail au niveau local. Leur rôle demeurant très distinct et sans aucun lien hiérarchique. Il ne s'agit pas ici de proposer la création d'une nouvelle structure à paliers. La mise en oeuvre de mesures facilitant la conciliation travail-famille interpelle plusieurs acteurs, à plus d'un niveau. Toutefois, l'application de mesures concrètes est d'abord le fait d'initiatives des milieux locaux.

Un lieu de concertation régional favorise cependant la prise en compte d'orientations en la matière, comme l'adoption de priorités par les organisations (municipalités, commissions scolaires, organismes publics et parapublics, etc.) les regroupements et les associations qui choisiront de promouvoir l'importance et les bénéfices associés à de telles mesures.

✓ **Quel moyen devrait-on privilégier pour mettre en oeuvre des mesures adaptées?
Des ententes entre partenaires?**

Des ententes de partenariat ... incontournables!

Des ententes de partenariat devraient être envisagées pour favoriser l'implication de partenaires et intervenants du milieu et également confirmer la volonté gouvernementale dans l'application de telles mesures.

En effet, tel qu'il y est écrit dans le document de consultation, des ententes spécifiques, comme celle sur les services de garde, pourraient être un outil très efficace pour « atteindre un véritable consensus régional sur des mesures de conciliation travail-famille »¹.

La région de la Chaudière-Appalaches a collaboré à la régionalisation de la mise en place du réseau des services de garde à la petite enfance et contribué au développement d'une offre de services planifiée en fonction des besoins des parents et accessible partout sur le territoire. Pour ce faire, notre organisation a initié des partenariats et favorisé la concertation des principaux acteurs concernés. Une méthode et des outils d'analyse, propres à la région, ont été élaborés afin de mesurer le plus fidèlement possible les besoins des familles, et ce, pour chacune des municipalités du territoire. Cette expérience et les liens établis avec les partenaires des différents milieux démontrent l'efficacité extraordinaire d'un tel outil pour l'atteinte d'objectifs exigeant l'apport de plus d'un acteur.

Une participation financière gouvernementale devra être négociée afin de permettre la réalisation des mesures qui seront retenues dans le cadre d'une politique sur la conciliation travail-famille, mais également la mise sur pied de projets ou d'expériences pilotes qui nécessiteront un certain soutien. Des activités de promotion, comme des journées régionales de réflexion, devront être envisagées.

Une volonté gouvernementale affirmée

Le gouvernement doit également s'engager à moduler ses politiques et programmes afin de permettre la réalisation de cette concertation régionale et assurer le succès des partenariats et des actions retenues visant la mise en œuvre de mesures adaptées aux besoins spécifiques des milieux facilitant la conciliation travail-famille. Il faut éviter que les mesures annoncées soient contrecarrées par des politiques existantes.

¹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille, Briller parmi les meilleurs*, 2004, p. 58.

✓ **Qui devrait en être le maître d'oeuvre?**

La Conférence régionale des élus apparaît toute désignée pour remplir ce mandat au niveau régional considérant sa mission et ses mandats. La Conférence a l'autorité de réunir des partenaires des différents milieux concernés par l'application de telles mesures.

De plus, elle bénéficie de l'expérience antérieure en ce qui a trait à la concertation régionale et qui plus est, bénéficie de liens privilégiés avec les partenaires du milieu ayant un lien avec la famille grâce à la participation du Conseil régional de concertation et de développement dans la régionalisation du développement du réseau des services de garde à la petite enfance.

Par contre, l'application de mesures au niveau local, tout comme l'animation de comités locaux visant l'application de telles mesures, pourrait être le fait de l'initiative de plusieurs acteurs comme les municipalités ou les comités de concertation locaux animés par les CLSC selon les milieux. Il n'est pas possible de recommander ni d'identifier un maître d'œuvre au niveau local tout en reconnaissant l'importance de ce niveau dans l'application de mesures facilitant la conciliation travail-famille. Une marge de manœuvre respectant les particularités et le vécu des milieux est essentielle au succès des initiatives locales.

II- Comment développer davantage, et à des coûts abordables, les services de garde et de loisirs durant les semaines et les jours où les enfants n'ont pas classe?

Ce questionnement a été largement discuté lors de la consultation régionale sur les services de garde réalisée en février 2004. Cette problématique est dominée par l'absence de services de garde scolaire ou la difficulté d'avoir accès à ces services durant les périodes de congés pour la majorité des municipalités rurales du territoire de la Chaudière-Appalaches, voire, la quasi-totalité de ces municipalités.

En effet, la garde scolaire n'est présente que dans les municipalités où le bassin de population est suffisamment important pour qu'il y ait un service de garde. Le ministère de l'Éducation (MÉQ) impose un ratio de 15 enfants inscrits et les commissions scolaires du territoire exigent un minimum de 18 pour assurer la rentabilité du service. Il devient impossible pour les petites écoles de mettre sur pied un service de garde. Il est facile d'imaginer alors le désarroi des parents lors des fréquents congés pédagogiques. Par ailleurs, le MÉQ n'a l'obligation d'offrir le service que 180 jours par année. La période estivale n'est donc sous la responsabilité d'aucun ministère et représente un casse-tête de taille pour les parents vivant dans les petites localités qui n'ont que très peu ou pas de services de loisirs.

La question des coûts pour l'utilisation de ces services est également problématique, puisque la contribution réduite pour les places en garde scolaire n'est donnée que pour les jours couvrant la période scolaire (180 jours). Il est très fréquent que des coûts supplémentaires

soient exigés aux parents pour les sorties ou les activités spéciales réalisées lors des journées pédagogiques. Considérant le fait que la moyenne des revenus des familles soit moins élevée en Chaudière-Appalaches que pour l'ensemble du Québec, il nous est permis d'affirmer qu'il s'agit là d'un irritant supplémentaire pour les familles de la région.

Aussi, lors de la consultation, un consensus s'est établi autour de la question de l'arrimage entre les services offerts et le partage des ressources respectives disponibles tant humaines, matérielles que financières. Ce consensus a fait l'objet de la deuxième recommandation du Rapport d'Enquête sur « l'État de la situation de l'offre de services de garde et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches ».

« Il est primordial de mettre en place des mécanismes pour favoriser une meilleure collaboration entre les différents réseaux que sont les centres de la petite enfance, le réseau scolaire et les municipalités afin d'assurer des services de garde de qualité pendant toute l'enfance, entre 0 et 12 ans. »²

En effet, selon les intervenants consultés, le partenariat entre les réseaux scolaire, de la petite enfance et les municipalités est la seule solution pour répondre aux besoins des familles des petits milieux. Plusieurs expériences nées de la concertation des partenaires concernés ont vu le jour et ont permis de démontrer qu'il est possible de développer des services adaptés aux particularités des différents milieux par des solutions innovantes et peu coûteuses.

Dans la MRC de L'Amiante, par exemple, une entente de collaboration entre un CPE et un organisme communautaire a permis la mise sur pied de services de garde estivale, absents jusqu'alors. Dans une autre MRC, une entente entre une commission scolaire et un CPE confie à ce dernier la garde scolaire. Dans ce cas-ci, ce sont les parents qui ont fait pression pour que ce service demeure sous la gestion du CPE, qui opérait déjà ce service depuis plus de 15 ans. Un autre exemple de partenariat entre un organisme sans but lucratif et une municipalité a permis, grâce à un soutien financier du pacte rural, de mettre sur pied un camp de jour et une garde estivale. Ces services sont offerts de la fin des classes à une semaine du début de celles-ci et sont fermés durant les deux semaines de la construction.

Dans plusieurs MRC, notamment à caractère rural, les intervenants liés à l'enfance reconnaissent les CPE comme partenaires privilégiés pour leur expertise et leur compétence en matière de services de garde et de gestion des ressources humaines dans le secteur des services à l'enfance. Plusieurs ont proposé que leur soient également confiées la garde scolaire et la garde estivale.

D'autres expériences de partenariat ou de projets de services adaptés aux besoins particuliers des petits milieux ont été tentées, mais n'ont pu voir le jour en raison de contraintes administratives et réglementaires non adaptées à ces milieux. Ces contraintes concernent le nombre minimum d'enfants inscrits pour autoriser l'ouverture du service ou encore la

² Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, *Rapport d'Enquête sur l'État de la situation de l'offre de services de garde et l'évaluation des besoins de garde des familles de la région de la Chaudière-Appalaches, Pour une région engagée envers ses familles*, juin 2004, p.186.

division des clientèles 0-4 ans et 5-12 ans. Aussi, dans les petits milieux, il serait souhaitable de permettre aux responsables des services de garde en milieu familial d'accueillir des enfants du scolaire sans que cela doive entrer dans leur ratio imposé. Cette souplesse répondrait à un grand besoin en milieu rural où il n'y a ni garderie, ni installation de CPE, ni services de garde à l'école.

Par ailleurs, il n'est pas nécessairement et uniquement question d'argent. L'utilisation des installations existantes peut représenter une solution intéressante lorsque des organismes de loisirs présents dans les milieux développent des activités qui peuvent occuper les enfants du primaire et les jeunes du secondaire après la classe jusqu'au retour des parents.

Il faut mettre à profit les immobilisations présentes dans les milieux. Ainsi, les installations scolaires peuvent très bien servir, grâce à la conclusion d'ententes de partenariat avec des organismes ou les municipalités, à des fins récréatives ou sociales. Aussi, considérant les heures de fin des classes qui ne concordent pas avec une journée de travail normal, il serait intéressant que davantage d'activités parascolaires puissent être organisées.

Une responsabilité donnée, l'assurance d'un service de qualité

Tous les exemples de partenariat mentionnés plus haut, pour développer des services qui répondent aux besoins des familles de ces milieux, démontrent la complexité de la question liée à l'absence de responsabilité légale. En effet, une des principales difficultés pour les parents durant la période estivale est attribuable au fait qu'aucun ministère n'a la responsabilité légale de s'occuper de la garde des enfants de 5 à 12 ans durant cette période contrairement aux enfants de 0 à 4 ans auprès desquels le ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) assume la charge toute l'année.

De fait, une solution intéressante et facilitante serait la prise en charge par un ministère de la garde des enfants de 5 à 12 ans ou encore des enfants de 0 à 12 ans, et ce, sans interruption. En appui à cette suggestion, voici la troisième recommandation du Rapport d'Enquête 2004.

« Il est essentiel de travailler à l'identification d'une instance responsable chargée de la mise en œuvre, du financement et de la gestion d'un service de garde estivale et de confier à cette instance la coordination de ce service avec celui de la garde en milieu scolaire »³.

La réalisation de cette recommandation assurerait aux parents le développement de services de qualité sous le contrôle d'une seule autorité. Ce faisant, loin de « déresponsabiliser » les parents de leur rôle de premier éducateur de leurs enfants, cela leur assurerait une offre de services uniforme, peu importe l'endroit desservi et dont les standards de qualité seraient assurés en tout temps.

³ Idem, p.187.

III- Comment mieux tenir compte de la situation des jeunes handicapés de 12 à 21 ans qui ne sont pas autonomes?

Lors de la consultation sur les services de garde, les partenaires nous ont sensibilisés à la problématique du manque de suivi entre les réseaux qui reçoivent ces jeunes. Ainsi, un jeune handicapé qui bénéficie de support durant la journée de classe, ne l'aura pas nécessairement au service de garde de l'école et encore moins au terrain de jeux durant l'été, ce qui entraîne de grandes difficultés tant pour le jeune que pour le groupe.

Une continuité des services doit donc être assurée. Il est facile d'imaginer le désarroi des moniteurs et animateurs de terrains de jeux qui doivent composer avec une réalité pour laquelle ils n'ont reçu aucune formation. Cette problématique s'applique également aux enfants ayant des troubles de comportement, de légers à sévères ou des difficultés d'apprentissage.

Il faut également développer davantage de services de répit pour soutenir et soulager les familles trop souvent épuisées et sans ressources. En effet, l'Enquête sur l'offre de services de garde, qui incluait ces services, nous en dresse un portrait plutôt alarmant.

La région de la Chaudière-Appalaches est très peu desservie en ce qui regarde les services de soutien aux familles qui vivent avec des enfants ayant des handicaps physiques ou intellectuels. La charge est très lourde pour les organismes présents qui doivent desservir plusieurs territoires avec trop peu de ressources. Une des recommandations de l'Enquête a trait à cette réalité.

Ainsi, selon les partenaires :

« Il est nécessaire de favoriser le développement de l'offre de services pour de la halte-garderie et de la garde répit tant pour les familles avec des besoins de garde occasionnelle que celles ayant des enfants avec des besoins particuliers ou pour les enfants vivant dans un contexte familial difficile ou désorganisé. »⁴

Un appui, aux organismes communautaires déjà engagés dans le soutien aux familles ayant des jeunes avec des handicaps, doit être accru.

⁴ Ibidem.

IV- Comment faire concorder le temps lié aux activités qui s'exercent dans le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie? Comment harmoniser les horaires de travail, des écoles, des services de garde, du transport scolaire, etc., et ce, pour toutes les familles?

L'harmonisation des horaires est un moyen simple et efficace d'améliorer la qualité de vie des familles au quotidien. Les différents milieux concernés doivent être sensibles au vécu des familles d'aujourd'hui et reconnaître l'impact que peut avoir leur organisation sur le quotidien de celles-ci, pour ensuite, collaborer à la recherche de solutions communes.

Des lieux de concertation doivent être initiés au niveau local. Un lieu de concertation régional pourrait agir en support aux initiatives locales et faire de la représentation auprès des partenaires ministériels dans la recherche de solutions politiques et administratives.

Des initiatives visant l'accommodement des « clients » existent déjà dans plusieurs municipalités de la région, mais ont été mises en place de façon isolée et non concertée avec les autres administrations et organismes présents dans le milieu. Des municipalités, des institutions financières ont ainsi étendu leurs heures d'ouverture certains soirs afin de faciliter l'accès à leurs services. Cependant, ces initiatives ont été pensées sous l'approche *client* et non *famille*, membre de la communauté. L'arrimage avec le réseau scolaire est à établir, tout comme avec le milieu de travail.

À titre d'exemple, le concept du *Bureau des temps* élaboré en Italie et adopté par plusieurs pays européens pourrait être appliqué ici avec les adaptations nécessaires à nos particularités. Le *Bureau des temps* fait appel à l'innovation et l'initiative locale afin de répondre aux besoins des familles selon les différents milieux.

La première étape doit être la reconnaissance par les décideurs et les principaux acteurs socioéconomiques de l'importance de prendre le virage famille. Il s'agit d'un choix de société qui doit être porté par tous. Par ailleurs, la rentabilisation de ces choix, tant sur le plan social, collectif qu'économique, doit être promue.

Il faut également donner le pouvoir aux responsables de l'organisation des services scolaires, municipaux et publics d'adapter leurs politiques et règlements aux réalités des différents milieux.

V- Comment harmoniser les dates de début des classes afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de main-d'oeuvre étudiante pour maintenir les services de loisirs aux plus jeunes en période estivale?

L'harmonisation des horaires appelle à la concertation entre les établissements d'enseignement collégial, les commissions scolaires, les municipalités et les entreprises du milieu afin d'harmoniser leurs besoins respectifs.

Le calendrier scolaire au primaire et au secondaire est sous la responsabilité des commissions scolaires; il en va de même pour les heures de début et de fin des classes. Le scolaire a donc la marge de manœuvre nécessaire pour permettre aux jeunes moniteurs de terrains de jeux et de camps de jour de travailler durant les deux dernières semaines du mois d'août.

Par ailleurs, plusieurs intervenants de la région nous ont affirmé connaître de grandes difficultés de recrutement des jeunes moniteurs en raison du salaire peu élevé et de l'exigence de la tâche. Qui plus est, les parents sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des services de loisirs, plus souvent utilisés en tant que services de garde, tendance soulevée dans le Rapport d'Enquête :

« les services de terrains de jeux/camps de jour et la garde estivale sont de plus en plus perçus comme une ressource pouvant répondre à un besoin de garde pour nombre de parents devant continuer à travailler durant les vacances scolaires. Les parents demandent un minimum de sécurité et de qualité des services, car ils les comparent avec ceux reçus en CPE et en milieu de garde scolaire. Dans cette perspective, les parents deviennent plus exigeants envers un service dont la mission principale est d'offrir du loisir estival. Selon les directeurs de loisirs municipaux consultés lors de l'Enquête et de la tournée, il s'avère aujourd'hui difficile de répondre aux besoins et aux exigences des parents avec la mission et les ressources financières à leur disposition »⁵.

Les écoles pourraient aussi devancer l'ouverture de leur service de garde et ainsi combler le vide entre la fin des terrains de jeux et le début de l'école. Par contre, cette solution n'est applicable que pour les écoles qui ont le service de garde et ne résout en rien le problème des parents vivant en milieu rural qui ne bénéficie pas du service. Cette période des deux dernières semaines du mois d'août est particulièrement problématique puisqu'elle ne concorde pas avec la période de vacances de la majorité des parents qui se situe plutôt entre la mi-juillet et la mi-août.

Lors de la consultation, les participants nous ont également affirmé que les parents préfèrent utiliser les services de loisirs développés par les municipalités ou les CPE et garderies durant

⁵ Idem., p.27.

l'été plutôt que d'avoir recours aux services de garde scolaire qui ne symboliseraient pas les vacances.

Au-delà des horaires, il s'avère que les solutions à la problématique de la garde estivale soient plus complexes. Sur cet aspect de la question, citons un des constats notés par les auteures de l'Enquête :

« Au terme de l'analyse, nous ne pouvons que constater la difficulté d'élaborer des solutions durables pour les services de garde durant l'été. En effet, aucune organisation ou instance n'est responsable légalement d'une telle offre de service, que ce soit la mise en œuvre, le financement ou la gestion. De plus, nous sommes devant une absence quasi totale de collaboration entre les différents intervenants. Même lors de la tournée de consultation, nous n'avons pu réunir à nos tables tous les responsables impliqués en même temps. En conséquence, dans l'immédiat, le recours par les municipalités à la collaboration grâce à des programmes comme le Pacte rural, à des partenariats avec les commissions scolaires ou avec les organismes communautaires sont des avenues à explorer sérieusement pour mieux répondre aux besoins des familles en matière de garde estivale. À long terme, la concertation entre les différents intervenants pour réfléchir et identifier à qui devrait revenir la responsabilité de l'offre de service de la garde estivale est devenue essentielle pour trouver une réponse adéquate. »⁶

En attendant, le partage des ressources disponibles attitrées à l'organisation des services respectifs, soit scolaires, à la petite enfance et municipales, doit être permis et privilégié afin de supporter les initiatives locales, et ce, particulièrement dans les petits milieux.

VI- Quel devrait être le rôle de l'État relativement à ces questions?

Volonté confirmée

D'abord, confirmer la volonté du gouvernement par l'adoption d'une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille.

Ensuite, afin de lancer un message clair quant à ses choix et orientations, l'État devra voir à la cohérence de ses actions et mettre en place un mécanisme de vigie pour s'assurer que l'entrée en vigueur de cette nouvelle politique ne soit pas contrecarrée par un règlement d'une autre politique ou n'entre pas en conflit avec les normes du travail, par exemple. L'harmonisation des politiques et programmes devra donc se faire dans le respect de la politique sur la conciliation travail-famille qui se doit d'être « transversale ».

⁶ Idem., p.195.

Des responsabilités adaptées

Une des recommandations retenues par les partenaires du milieu lors de la consultation réalisée dans le cadre de l'Enquête sur les services de garde vient directement répondre à cette question. Ainsi, les partenaires adressent à l'État la demande suivante :

« Permettre à la région de développer des solutions spécifiques afin de répondre à ses besoins de garde en assouplissant et en adaptant les politiques et les règlements des services de garde à l'enfance et des services de garde en milieu scolaire aux réalités rurales et aux petits milieux. »⁷

Cette recommandation s'appuie sur la reconnaissance de l'impact de la présence de services de proximité dans les milieux ruraux touchés par une baisse démographique inquiétante et par l'exode des jeunes vers les grands centres :

« L'existence de services de garde de qualité constitue un facteur d'attraction et de rétention pour les jeunes familles qui désirent s'établir ou demeurer dans la région de la Chaudière-Appalaches »⁸;

CONCLUSION

Nous terminerons cet avis en reprenant la conclusion du Rapport d'Enquête qui résume bien la problématique liée au développement des régions et à l'avenir de ses populations.

« Pour un développement régional harmonieux, accueillir des jeunes familles et leur fournir des services de qualité représente une voie d'avenir prometteuse. Cependant, ces jeunes familles demandent des services variés, de qualité et à proximité de leur domicile. Dans cette perspective, favoriser l'adoption de solutions novatrices, une meilleure coordination entre les offreurs de services et répondre à des clientèles particulières dans leurs besoins de garde représentent un choix judicieux d'attraction et de maintien des jeunes familles dans la région. Des mesures accueillantes et favorables aux familles contribuent à enrichir le milieu de vie et à la prospérité régionale. C'est de l'avenir de tous dont il est question. »⁹

⁷ Idem, p.185.

⁸ Ibidem.

⁹ Idem, p.195.